

Propriétaire-Gérant: ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant: ALFRED REBOUX

INSERTEMENTS:

Annonces: la ligne... 25 c. Réclames: ... 30 c. Faits divers: ... 50 c.

Les abonnements et les annonces sont recues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUAREZ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C^{ie}, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publications.

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.50 Un an... 50.00

ROUBAIX, 5 JUIL 1879

BOURSE DE PARIS, DU 5 JUIL

Cours à terme de 1 h. 1/2 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table of stock market prices (VALEURS) including various bonds and shares like 3 0/0 amortissable, Rente 5 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 5 JUIL 4 JUIL

Table of government bond prices for 5th and 4th of July.

Service particulier 5 JUIL 4 JUIL

Table of various bank and company shares like Act. Banque de France, Société Générale, etc.

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 3 juin.

Change sur Londres, 4,37 5/8; change sur Paris, 5,13 7/8; 100. Café good fair, (la livre) 13 1/2, 13 1/4.

BULLETIN DU JOUR

Que va faire le gouvernement après le vote d'avant-hier? Va-t-il gracier le prisonnier de Clairvaux avant l'expiration de la journée du 5 juin pour qu'il puisse profiter du bienfait de l'amnistie et devenir par ce fait éligible; ou bien laissera-t-il passer ce délai afin que les effets de sa clémence soient limités à la remise de sa peine sans le remettre en possession de ses droits civils et politiques?

Blanqui; rien ne nous garantit que nous ne la verrons pas revenir sur l'eau. Les électeurs de la première circonscription de Bordeaux qui ont illégalement nommé le célèbre jacobin, peuvent très bien être tentés de l'élire une seconde fois, et alors le gouvernement se retrouverait en présence de difficultés plus embarrassantes encore que celles qu'il vient de surmonter au prix d'une demi-capitulation, car la grâce de Blanqui qui n'est pas douteuse, ne saurait avoir un autre caractère.

On nous écrit de Paris que dans les régions officielles, on a été très-douloureusement surpris de l'insurrection qui vient d'éclater en Algérie. Ce fait qui vient d'éclater est d'autant plus étonnant; on aurait dû même s'y attendre au moment qu'on venait de substituer dans notre colonie le gouvernement civil au gouvernement militaire.

Pour les Arabes un gouvernement en frac noir et en cravate blanche ne sera jamais pris au sérieux. Ces tribus soumises par la force, mais non assimilées encore à nos mœurs et à nos institutions, ne s'inclinent que devant l'autorité de l'épée et le prestige de l'uniforme. Quand elles ont vu arriver pour présider leurs destinées, un simple avocat inconnu de tous et totalement étranger aux choses de l'Algérie, leurs habitudes belliqueuses ont pris le dessus et elles n'ont rien eu de plus pressé que de souhaïter la bienvenue au gouverneur général civil par une levée de boucliers. Sans doute le soulèvement des Kabyles de l'Aurès sera bien vite réprimée par nos troupes; mais il n'en est pas moins un très-fâcheux symptôme qui peut nous faire pressentir sur d'autres points des prises d'armes dont nous n'aurons raison peut-être qu'au prix de douloureux sacrifices.

Dans tous les cas on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'administration de M. Albert Grévy, s'ouvre en Algérie sous de tristes auspices; et les hommes qui connaissent à fond notre colonie, qui l'ont pratiquée, qui ont étudié les besoins et les intérêts trouvent dans les événements qui viennent de se produire un nouveau motif pour déplorer le remplacement du gouvernement militaire du général Chanzy, par le gouvernement civil d'un avocat qui n'avait d'autre titre à cette haute et importante fonction que celui d'être le frère du président de la République.

Le discours que vient de prononcer à Lyon, M. Jules Simon a la distribution des prix de l'école professionnelle a provoqué dans la presse radicale une explosion de colère et de violentes diatribes contre l'honorable sénateur qui a eu la loyauté de protester contre les projets Ferry en se faisant éloquentement le défenseur de la liberté de l'enseignement. Le langage élevé et libéral de M. Jules Simon aura d'autant plus de retentissement en France que personne ne pourra l'accuser d'être un «clérical». Après avoir constaté les remarquables progrès imprimés à l'enseignement par les congrégations religieuses, il les a citées en exemple et a franchement déclaré qu'au lieu de les blâmer, il vaudrait beaucoup mieux s'efforcer de les imiter. Ce sont là ces sages et honnêtes conseils qui soulèvent les clameurs des prétendus libéraux du clan radical.

UNE INSURRECTION EN ALGERIE

On lit dans le Temps:

Nous avons annoncé hier qu'un mouvement insurrectionnel avait éclaté chez les Ouled-Daoud, tribu d'origine berbère, du massif de l'Aurès, dans la circonscription de Batna. Des journaux du matin ont même annoncé qu'un engagement avait eu lieu entre les indigènes et un détachement de chasseurs d'Afrique. Le résultat de renseignements officiels que ce mouvement ne paraît présenter aucun caractère de gravité.

On a également cru pouvoir rattacher cette affaire avec le changement de capitaine de spahis Mohammed-Ben-Dris, précédemment agi d'Ouargla et de Tougourt.

Sans savoir au juste ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette supposition, nous ferons remarquer que les tribus de l'Aurès ne dépendaient nullement de l'aghalik de ce chef indigène, lequel comprenait exclusivement des territoires salariés.

Le territoire de la tribu des Ouled-Daoud, dans laquelle les troubles ont éclaté, est situé à l'est du massif montagneux de l'Aurès. Au sud de cette tribu se trouvent les Beni-bou-Sliman et au sud-est les Beni-Oudjana, dont les deux caïds insurregés d'être tués par les Ouled-Daoud insurgés. Toutes ces populations sont Arabes, et dans l'Aurès, les Kabyles sont désignés sous le nom de Chaouïa.

Les tribus de l'Aurès sont sans exception administrées par l'autorité militaire.

On lit dans la Patrie:

Nous n'avons nullement l'intention d'exagérer la portée de l'insurrection qui vient d'éclater dans la partie sud-est de nos possessions d'Algérie; mais la coïncidence de cette insurrection avec l'entrée en fonctions du nouveau gouverneur général civil est trop généralement remarquée pour qu'il nous soit possible de la passer sous silence.

Au reste, dès la première nouvelle de la candidature de M. Albert Grévy au gouvernement supérieur de notre colonie algérienne, nous n'avons pas dissimulé les craintes que cette candidature, si elle venait à réussir, était de nature à inspirer sur la tranquillité intérieure des tribus arabes soumises à notre domination militaire. Ces tribus, qui ne comprennent encore que l'empire de la force et le régime du sabre, devaient considérer l'avènement d'un bourgeois et d'un avocat obscur au pouvoir colonial, comme un indice certain de l'affaiblissement et, pour ainsi dire, de l'abandon de la France.

Rappelons à ce propos la Variété parue dans notre numéro du 23 mai sur les Morabans.

Au lieu d'écouter la voix de la raison, le successeur du maréchal de Mac-Mahon à la présidence de la République a préféré céder aux inspirations du favoritisme comme aux conseils dissolvants de quelques députés radicaux.

Le patriotisme — châtiment cruel pour le patriotisme de M. Jules Grévy aussi bien que pour son amour propre — n'a pas tardé à venir.

Il nous reste à espérer que le mouvement insurrectionnel sera étroitement circonscrit et limité. On parle d'importations considérables d'armes de guerre, de poudre et de munitions qui se seraient faites dans ces derniers temps de Tunisie en Algérie, d'arrestations nombreuses qui auraient été prescrites et prononcées par les autorités judiciaires. Attendons, pour nous en assurer, que les autorités républicaines aient rien prévu, sans qu'elles aient su se mettre en mesure d'étouffer l'agitation à sa naissance.

Nous aurons à revenir sur la responsabilité très-grave qu'elles ont encourue sous ce rapport.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 4 juin 1879.

On fait remarquer que la discussion d'hier n'a nullement mis fin à l'imbroglie qui, sur le théâtre politique et parlementaire, s'appelle la « question Blanqui ». Le gouvernement, qui pou-

vait en dire le dernier mot, s'est bien gardé de le prononcer, il se réserve la journée du 4 juin pour jouer son rôle de Deus ex machina.

Mais ce n'est pas tout encore. Lorsque ce gouvernement aura définitivement fait connaître la résolution qu'il cache si soigneusement depuis la fin d'avril, tout sera-t-il fini? Nullement; au cas où il refuserait l'amnistie après avoir enlevé l'invalidation par les habiletés que l'on sait, voici à quoi il s'exposerait; c'est: la Lanterne qui l'en avertit:

« Le gouvernement est libre de ses actes et il en est responsable. Il a deux jours devant lui pour amnistier Blanqui. Et quand il aura librement pris sa décision, il y aura dans la Chambre une majorité pour lui en demandant compte. »

Ajoutons que, dans cette hypothèse encore, la réélection de Blanqui étant inévitable, le conflit entre le gouvernement, la Chambre et le suffrage universel risquerait de devenir insoluble.

Si Blanqui, au contraire, est amnistié, il se représente devant ses électeurs, et cette fois est nommé légalement. Mais alors, qu'a gagné le ministère à exiger son invalidation? Il a tout simplement continué, aggravé l'agitation qui pouvait prendre fin par l'amnistie accordée il y a un mois. Il renouvelle la lutte électorale dans une grande ville, sur un terrain où les passions les plus radicales sont forcément appelées à intervenir. Il a exaspéré contre lui un adversaire déjà peu commode et qui entrera à la Chambre le cœur plein de rancune. Enfin, il a grandi cet adversaire, et par cette persécution inutile, et par la solennité de ce débat, et par le caractère absolument légal que prendra sa réélection, de telle sorte qu'on ne pourra même plus lui reprocher son passé. Ce passé, le gouvernement l'aura innocencé par l'amnistie, de même qu'il aura régularisé expressément la position que Blanqui occupera à la Chambre.

On conviendra après cela que la procédure de l'amnistie après invalidation constitue une découverte d'une suprême habileté!

Les députés qui aiment le moins M. Le Royer éprouvaient, hier, pour lui un véritable sentiment de pitié tandis, qu'il se débattait contre la question si simple que lui avait été posée par M. de la Rochefoucauld-Bisaccia. Le malheureux ministre sautait sang et eau pour ne pas répondre. Jamais orateur ne se donna plus de mal, à seule fin de ne dire ni oui ni non. Le garde des sceaux ne voulait pas déclarer que Blanqui ne serait point amnistié, l'affaire de l'invalidation aurait pu en souffrir. Il ne voulait pas non plus promettre l'amnistie, car alors tout ce grand débat de forme était condamné à finir comme un vaudeville mal joué. Il a finalement réussi à passer, tant bien que mal — plutôt mal que bien — entre les deux écueils; mais sa colère n'a pu se contenir, et en se répandant en termes amers contre son interpellateur, il a avoué suffisamment l'embarras que l'interpellation lui causait.

L'intervention au débat de M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia a étonné bien des gens. Cette intervention était, pourtant absolument politique, et j'ajoute presque commandée par les circonstances. Si l'on veut juger de son opportunité et de sa portée, il n'y a qu'à remarquer la façon dont en par-

laient, ce matin, les feuilles radicales ou même simplement ministérielles. Leur exaspération, qui s'épanche en termes malveillants jusqu'à l'injure, prouve que l'honorable député de la droite a su, en quelques mots, mettre le gouvernement dans la plus fautive situation du monde. Il a forcé M. Le Royer à démentir brutalement les bruits qui circulaient relativement à l'amnistie de Blanqui; de sorte que, si aujourd'hui l'amnistie est accordée le caractère de la comédie jouée devant la Chambre n'échappera plus à personne.

Bulletin Militaire

M. le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux commandants de corps d'armée, de laquelle il résulte que les hommes de la réserve de la réserve de l'armée territoriale qui changent de catégorie le 30 juin, devront déposer leurs livrets, afin que MM. les commandants de recrutement puissent y faire les modifications que comporte leur situation nouvelle.

Plusieurs commandants de corps d'armée ont été saisis, par les chefs de corps de l'armée territoriale, de la question de savoir s'il y avait lieu d'organiser des musiques militaires dans les régiments territoriaux. Les musiciens seraient choisis parmi les hommes de la réserve de l'armée territoriale et ne seraient dispensés d'aucune des obligations qui leur sont imposées par la loi. Ils se rendraient donc à tous les appels de réunion fixés pour le temps de paix.

Le général Gresley vient, d'après l'Armée française, de donner des ordres pour la mise en état de tuniques-vareuses, de coiffures, et de brodequins lacés.

Nos renseignements particuliers nous permettent de confirmer et de compléter cette information. La tunique-vareuse du nouveau modèle, pour l'infanterie, serait donnée à un régiment de la garnison de Versailles.

Des esquisses seraient portées par quelques régiments d'artillerie aux grandes manœuvres, rien n'ayant encore été décidé à ce sujet pour les troupes à pied. Quant aux brodequins, on en attribuerait cent paires à chaque régiment d'infanterie, et même on en ferait l'essai dans quelques troupes à cheval. Le type mis en expérience serait celui du brodequin à lacage ins'antané.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Voici le mémoire lu samedi à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, par M. Carlos Delattre, président de la commission des Ecoles académiques:

« Monsieur le Ministre, « En 1788, un duc, alors colonel d'un régiment de dragons, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, fonda à ses frais, dans une de ses fermes dite de la Montagne, dépendant de son domaine de Liancourt, une école où il faisait apprendre un état aux enfants des sous-officiers de son régiment. Telle fut l'origine de notre première école des arts et métiers, et aucun des élèves de ces écoles ne l'oublie, car à travers les vicissitudes politiques qui ont agité la France, leurs promotions se transmettent comme un devoir de vénérer la mémoire du duc de la Rochefoucauld-Liancourt.

Quinze ans plus tard, en 1803, cette école était située à Compiègne, où elle avait été transférée sur la demande du duc de la Rochefoucauld, le premier consul la visitait, après un voyage qu'il avait fait dans les villes industrielles du Nord et prononçait ces paroles:

« J'ai trouvé partout des contre-maîtres distingués dans leur art, d'une grande habileté d'exécution, mais presque aucun qui fut en état de faire un tracé, un calcul le plus simple d'une machine, de rendre ses idées par un croquis, par un modèle; c'est une lacune dans l'industrie. Je la veux combler; ici on formera des contre-maîtres pour nos manufactures. » « Cette école de Compiègne, reorganisée alors, devint plus tard l'école de Châlons; puis l'Etat en créa deux autres, l'une à Angers sous le premier empire, l'autre à Aix en 1813.

« Ces trois écoles fournissent ensemble chaque année trois cents élèves environ, et cependant tels sont les besoins, qu'après trois quarts de siècle, au moment où vous visitez, Monsieur le ministre, ces mêmes villes industrielles du Nord, les paroles du premier consul sont encore presque vraies. « C'est qu'en effet, l'instruction que l'Etat donne si libéralement à ces jeunes gens est si bien appropriée aux besoins de l'industrie et celle-ci manque tellement de sujets, que la plupart de ces jeunes gens, au lieu de rester contre-maîtres, deviennent rapidement chefs d'ateliers, directeurs, patrons, et un grand nombre d'entre eux, occupant une haute position sociale, sont des hommes dont le pays a le droit de s'enorgueillir.

« Nous nous félicitons qu'il en soit ainsi, Monsieur le ministre, et, au rebours de quelques membres de votre commission supérieure de l'enseignement technique qui voudraient les forcer à rester contre-maîtres et paraissent encore en chercher les moyens, nous joignons volontiers nos efforts à ceux du chef-lieu de notre département, pour que les élèves d'élite de ces écoles puissent au début de leur carrière augmenter leurs connaissances théoriques dans toute la mesure que l'époque actuelle comporte, et que l'enseignement supérieur créé par d'autres puisse aussi être offert à ces natures exceptionnelles. Nous appuyons donc de tous nos vœux, les demandes de la ville de Lille et du Conseil général du Nord pour la reprise par l'Etat de l'Institut industriel de Lille.

« Ainsi que nous le disions tout-à-l'heure, Monsieur le Ministre, nous en sommes toujours à déplorer la disette où nous nous trouvons de contre-maîtres instruits et connaissant à fond leur métier. Le remède que nous voyons à cet état de choses consiste dans la création de nouvelles écoles d'arts et métiers. Nous ne sommes pas seuls à ressentir ce besoin, car à peine apprenait-on que la commission du budget de 1879 avait manifesté l'intention d'alléger des fonds à la création de nouvelles écoles de ce genre, que quatre-vingt villes importantes se hâtaient de nous faire des offres pour s'assurer ce bienfait. Il y a là la manifestation d'un besoin général.

« Veuillez considérer, Monsieur le ministre, qu'il est urgent de faire dans cette direction un effort considérable, car la prospérité du pays y est attachée et l'avenir de nos luttes industrielles en dépend dans une certaine mesure.

« Comment expliquer cependant l'inertie considérable qu'on est resté depuis si longtemps sur ce point, puisque la dernière école d'arts et métiers date de 40 ans bientôt?

« L'Empire, il y a 16 ans, après les traités de commerce et l'exposition de 1854 à Londres, avait paru s'apercevoir qu'il avait le devoir d'aider l'industrie par la diffusion de l'instruction technique. Une enquête sur l'enseignement technique fut ordonnée en 1853 sur le rapport d'un de vos prédécesseurs au ministère du commerce, M. Rouher, et conduite par son successeur M. Béhic. Cette enquête constata les immenses services rendus au pays par les écoles d'arts et métiers; de toutes parts affluèrent les éloges en leur faveur, à tel point que le rapporteur ne put s'empêcher d'affirmer que 28 du rapport général que nos grandes industries n'auraient pu se constituer sans leur concours, et que la commission émit le vœu d'en voir augmenter le nombre.

« Après un pareil éloge de la direction de ces écoles par l'Etat et des résultats obtenus, l'éloge auquel nous nous associons pleinement, après la constatation de l'insuffisance du nombre de ces écoles, il est au moins singulier que les conclusions de la commission aient été de réserver à l'initiative privée, c'est-à-dire à l'industrie, l'on voulait aider, la charge de créer tout l'enseignement technique dont elle aurait besoin!

« L'enquête eût pour résultat un projet de loi sur la liberté de l'enseignement technique à tous les degrés, constituant une commission supérieure de cet enseignement et une inspection. Cela fait, l'Etat et la commission supérieure, confiants dans l'initiative privée, crurent n'avoir rien à faire qu'à administrer ce qui existait, à contrôler ce qui voudrait bien naître, l'aider tant soit peu au besoin. Telle nous semble la cause de l'état pitoyable auquel se trouve aujourd'hui en France, eu égard aux progrès qu'il aurait dû faire, l'enseignement technique. « La commission d'enquête eût pour excuse de croire que l'enseignement à donner aux diverses classes industrielles devait être:

« Pas de danger. Celui qui a fait le coup est un malin. Il a tout brûlé. Il n'y avait plus que des cendres dans la cheminée.

« Pourtant, le patron a ramassé un bout d'enveloppe ou en lit encore une partie de l'adresse: « Mame Marie Fassit... » Vous savez que la femme était connue sous ce nom-là dans le quartier... On voit aussi le timbre de la poste... La lettre vient de Paris, bureau de la place du Théâtre-Français.

« Oui, le patron vous la montrera la première fois que vous viendrez à la maison. — Sait-on le nom du propriétaire du pavillon? — L'élegant promeneur qu'on appelait M. de Tinchebray pouvait donc, sans crainte d'être aperçu par un de ses nombreux amis, prolonger un peu plus que de coutume sa causerie avec le n° 17.

« Piedouche s'était fait beau. Avec sa longue redingote croisée sur la poitrine, son chapeau à larges bords et sa canne à pomme de cuivre doré, il avait parfaitement l'air d'un ancien militaire, et comme de fait il avait servi, il ne manquait ni de tenue ni de prestance.

« Quoi de neuf à la maison? lui demanda brièvement Tolbiac.

« Rien. On a terminé les visites des malades et on n'y a rien trouvé que du linge et des robes de femme. Du beau linge, par exemple, et des falbalas, et de la soie, et du velours, en veux-tu, en voilà.

« Fallait qu'elle soit venue tout de même, la particulière, et j'ai dans l'idée qu'on a dû la tuer pour avoir sa fortune.

« On n'a découvert aucun papier ni dans les vêtements ni dans la maison? — Pas de danger. Celui qui a fait le coup est un malin. Il a tout brûlé. Il n'y avait plus que des cendres dans la cheminée.

« C'est un détail qui n'a pas une grande importance, dit négligemment Tolbiac. L'homme avait peut-être changé de chaus-sures.

« Non. La charbonnière est venue avec son mari, mais ils n'ont rien dit d'intéressant. Ils affirmèrent que la dame sortait très peu et qu'elle ne recevait presque personne. Ils ont remarqué pourtant deux ou trois fois un monsieur entre deux âges, qui avait l'air d'un étranger, et tout à fait dans les derniers jours, un jeune homme, joli garçon, portant toute sa barbe.

« C'est celui-là qui est l'assassin, dit Tolbiac d'un ton très affirmatif.

« Je le croirais, car le signalement se rapporte assez à celui du gredin qui m'a parlé devant la grille et qui m'a si bien mis dedans.

« C'est cet homme qu'il faut dénicher, mon garçon. Si tu mets la main dessus, je te donnerai de ma poche un billet de mille francs. Ça vaut la peine que tu te donnes du mouvement, j'espère. Cours de tous les côtés et ouvre l'œil. Le hasard peut te le faire rencontrer.

« Soyez tranquille. Ce n'est pas pour les mille francs, quoique ça me ferait rudement plaisir de les avoir... Je les mettrais à la caisse d'épargne pour les gosses... mais j'arrêterais aussi bien ce gueux-là pour rien, car il a manqué me faire perdre ma place.

« Tes-tu renseigné, comme je te l'avais recommandé, sur ce Lheureux?

« C'est un détail qui n'a pas une grande importance, dit négligemment Tolbiac. L'homme avait peut-être changé de chaus-sures.

« Il n'y a pas eu de reconnaissance à la Morgue? ajouta-t-il sans transition.

« Non. La charbonnière est venue avec son mari, mais ils n'ont rien dit d'intéressant. Ils affirmèrent que la dame sortait très peu et qu'elle ne recevait presque personne. Ils ont remarqué pourtant deux ou trois

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 6 JUIL

— 23 —

LA VIEILLESE

DE

MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY

PREMIÈRE PARTIE

M. LECOQ se décrobo

I.

Le troisième jour donc, vingt minutes avant l'heure du rendez-vous quotidien, M. de Tinchebray, déjà habillé pour sortir, feuilletait des papiers dans son cabinet.

Il venait de conférer avec une femme de charge qu'il avait fait venir tout récemment d'Angleterre pour tenir sa maison, un peu trop abandonnée à la discrétion de son groom, un Anglais aussi celui-là, et un assez mauvais sujet.

Cette gouvernante d'outre-Manche n'était pas encore bien au courant de son service. Le gentleman de la rue Godot avait dû lui donner des instructions détaillées, et de peur de manquer Piedouche, il se hâta de compiler les pièces d'un dossier étalé sur son bureau.

Ces pièces ne semblaient pas se rapporter à l'affaire de la femme assassinée, car la plus apparente de toutes était un arbre généalogique dessiné à la plume sur une feuille de grand format.

M. de Tinchebray l'examina avec autant

d'attention que si c'eût été celui de sa propre race, le comparait à des parchemins tout bariolés de cachets officiels, et prenait des notes sur un carnet qu'il venait de retirer de sa poche.

— Tout est en règle, murmura-t-il quand il eut terminé ce travail d'archiviste, et l'ordre de succession est clairement établi. Jacques O'Sullivan, décédé en 1811, aux Indes-Orientales, à Poonah, province de Bombay, avait quatre sœurs qu'il n'avait pas vues depuis quinze ans, à l'époque de son décès.

Il est mort sans enfants et sans avoir jamais été marié. Il n'a pas fait de testament, et sa fortune, déposée à la Banque de Dublin, se monte aujourd'hui, avec les intérêts composés, à quatre cent mille livres sterling, soit un peu plus de dix millions de francs.

Des quatre sœurs, dont deux se sont mariées en France et deux en Angleterre, il ne restait plus au 1^{er} janvier de cette année que quatre descendants, à des degrés différents, trois femmes et un homme.

Aucun de ces héritiers, aucun de ceux dont ces héritiers tiennent leurs droits, n'a jamais fait des démarches pour entrer en possession de cette fortune, par la raison qu'ils en ignoraient l'existence, leur grand-oncle et leur arrière-grand-oncle, le major O'Sullivan, ayant acquis tout son bien au service de la compagnie des Indes et ayant depuis longtemps cessé toutes relations avec sa famille.

En ligne collatérale, l'héritier qui se trouve au degré le plus rapproché exclut tous les autres.

Celui qui meurt repassé, sans le savoir, ses droits à celui qui vient après lui et ainsi de suite jusqu'au plus éloigné.

Voilà une jolie affaire... une affaire comme le père Lecoq n'en a jamais fait de sa vie...

Voyons maintenant les notes sur les représentants de la branche française... Je n'ai à m'occuper maintenant que de celle-là.

Numéro un: Thérèse Lecomte, fille mineure de feu M. Lecomte, banquier à Paris lequel était petit-fils, par sa mère, de Georgina O'Sullivan, sœur aînée du major.

Numéro deux: Pauline Bernier, femme du nommé Pierre Cambremer et fille de Catherine Bernier, dont la grand'mère était Elisabeth, la sœur cadette de feu O'Sullivan.

On sait que Thérèse Lecomte vit, qu'elle habite chez sa mère à Boulogne-sur-Seine, et qu'elle entre, à sa majorité, en possession d'une très-belle fortune.

Les renseignements sur Pauline Bernier sont moins précis. On n'est pas sûr qu'elle n'est pas morte; mais si elle est morte, elle a dû laisser une fille. Son mari est employé au chemin de fer d'Orléans.

J'ai le temps de faire une visite aux deux héritières cet après-midi, après avoir causé avec Piedouche, dit M. de Tinchebray en riant l'arbre généalogique et les artificats dans un tiroir secret de son bureau.

M. Tolbiac ayant arrêté le programme de sa journée, envoya son cocher l'attendre au coin de l'avenue Gabriel et le coupé qu'il louait au mois, et qui avait vraiment fort bonne mine.

Puis, après avoir encore adressé quelques recommandations à sa nouvelle gouvernante, il sortit à pied et, au lieu de gagner la place de la Concorde par le boulevard, il prit la rue de Séze, afin de passer derrière l'église de la Madeleine.

Il avait eu soin d'allumer un cigare, et Piedouche, qui l'attendait à l'endroit convenu, ne manqua pas de lui demander du feu.

Le jour et le lieu étaient propices à la coquetterie, car le vent aigre qui soufflait chassait les passants, et l'esplanade à laquelle aboutit la rue Tronchet était déserte.

L'élegant promeneur qu'on appelait M. de Tinchebray pouvait donc, sans crainte d'être aperçu par un de ses nombreux amis, prolonger un peu plus que de coutume sa causerie avec le n° 17.

Piedouche s'était fait beau. Avec sa longue redingote croisée sur la poitrine, son chapeau à larges bords et sa canne à pomme de cuivre doré, il avait parfaitement l'air d'un ancien militaire, et comme de fait il avait servi, il ne manquait ni de tenue ni de prestance.

« Quoi de neuf à la maison? lui demanda brièvement Tolbiac.

« Rien. On a terminé les visites des malades et on n'y a rien trouvé que du linge et des robes de femme. Du beau linge, par exemple, et des falbalas, et de la soie, et du velours, en veux-tu, en voilà.

« Fallait qu'elle soit venue tout de même, la particulière, et j'ai dans l'idée qu'on a dû la tuer pour avoir sa fortune.

« On n'a découvert aucun papier ni dans les vêtements ni dans la maison? — Pas de danger. Celui qui a fait le coup est un malin. Il a tout brûlé. Il n'y avait plus que des cendres dans la cheminée.

« C'est un détail qui n'a pas une grande importance, dit négligemment Tolbiac. L'homme avait peut-être changé de chaus-sures.

« Non. La charbonnière est venue avec son mari, mais ils n'ont rien dit d'intéressant. Ils affirmèrent que la dame sortait très peu et qu'elle ne recevait presque personne. Ils ont remarqué pourtant deux ou trois

fois un monsieur entre deux âges, qui avait l'air d'un étranger, et tout à fait dans les derniers jours, un jeune homme, joli garçon, portant toute sa barbe.

« C'est celui-là qui est l'assassin, dit Tolbiac d'un ton très affirmatif.

« Je le croirais, car le signalement se rapporte assez à celui du gredin qui m'a parlé devant la grille et qui m'a si bien mis dedans.

« C'est cet homme qu'il faut dénicher, mon garçon. Si tu mets la main dessus, je te donnerai de ma poche un billet de mille francs. Ça vaut la peine que tu te don